



Centres de gestion de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Concours ou examen :

Bibliothécaire

Interne ⁽¹⁾ Externe ⁽¹⁾ 3^e concours ⁽¹⁾

Spécialité : "bibliothèques"

Épreuve de : Composition

Date de l'épreuve : 27/01/21

A remplir et à cacheter par le candidat.

Colonne réservée
à l'administration

Numéro de copie

75

Note attribuée
(réservé au jury)

14,00

Dans le film L'Arbre, la mairie, et la médiathèque, il est question de construire une médiathèque en lieu et place d'un arbre. Mais des désaccords naissent autour de ce projet : la lecture publique entre en conflit avec la politique de la ville.

Or, le sociologue Stéphane Wahmich dans un article du Bulletin des Bibliothèques de France publié en 2011 et intitulé "À quoi sert une bibliothèque ?" précise bien que "la lecture publique ne doit pas seulement s'affirmer dans une logique culturelle mais aussi dans une logique de ville". Ainsi, la lecture publique, définie comme l'accessibilité pour les citoyens aux livres et à la lecture, est au cœur dans le tissu urbain de la ville. Logique culturelle et logique de développement de la ville n'ont pas à s'opposer.

De fait, on peut s'interroger sur le rôle des bibliothèques dans l'aménagement du territoire : comment la lecture publique peut-elle s'inscrire dans un territoire donné et avec quel(s) effet(s) ?

Il convient de rappeler, tout d'abord, que l'inscription des bibliothèques dans les territoires ne va pas de soi : ce phénomène est le fruit d'un processus historique. Ainsi, les territoires ont changé du fait de cette inscription des bibliothèques dans la "logique de ville". Mais les bibliothèques ont aussi profité de la "logique de ville" en retour, les deux s'influencent positivement.



Historiquement, les bibliothèques ont affirmé leur "logique culturelle" avant de s'intégrer progressivement à une "logique de ville". Ainsi, l'intégration des bibliothèques aux territoires procède d'abord de choix politiques et d'une certaine vision des pratiques culturelles.

Les bibliothèques, à l'origine, sont dominées par une logique culturelle forte : leur objectif est, avant tout, de transmettre un savoir et des connaissances dans un but didactique. Dans l'Antiquité ou au Moyen Âge, les bibliothèques sont ainsi réservées à un public de chercheurs ou à une élite sociale désireuse de développer son savoir. Néanmoins, l'idée s'impose peu à peu d'ouvrir ces lieux à d'autres publics pour les rendre plus démocratiques. Les bibliothèques populaires, par exemple, sont créées au XIX^{ème} siècle dans ce but. Toutefois, le modèle reste celui de bibliothèques essentiellement centrées sur la diffusion d'un même modèle culturel imposé à tous. Il n'est alors pas question d'amener les bibliothèques dans un territoire donné ou de les intégrer à une politique de ville. La création du ministère de la culture en 1959, confié à Malraux, est l'exemple de cette logique culturelle qui se veut d'abord nationale avant d'être locale : instaurant une démocratisation culturelle, l'objectif est de diffuser une culture, que l'on considère comme universelle, à un public présupposé passif. Michel De Certeau distingue ainsi la démocratisation culturelle de

la démocratie culturelle ou, ces jours, s'en cherche à valoriser ce que produit le public et plus simplement à lui imposer un modèle. On retrouve la même idée avec la notion de "culture participative" énoncée par Henri Teissonnier : chacun peut participer à la "logique culturelle".

Dès lors, l'imposition d'un modèle culturel étatique perd de son sens. Ce fait est plus nettement perceptible dans les années 1980, au moment même de la création de la politique de la ville. En 1981-1982, Jack Lang a ainsi doublé le budget du ministère de la culture : toutefois, le budget reste relativement réduit au regard des dépenses culturelles des communes. En effet, le budget du ministère est inférieur à celui de l'ensemble des communes réunies, ce qui prouve que les communes n'ont pas attendues l'Etat pour mettre en place des politiques culturelles. De fait, la décentralisation de 1982 n'est qu'un aboutissement de ces constatations. Avec les lois Deffene, puis la loi Maptam ou loi NOTRe en 2015, de nouvelles compétences sont attribuées aux collectivités territoriales. Parmi ces compétences figure notamment la culture, dont bibliothèques ^{font parties}. Ainsi, si la compétence culturelle reste facultative pour les plus petites communes et plus petites villes, elle devient obligatoire dans les grandes villes. Ainsi, la "logique culturelle" rejoint peu à peu la "logique de ville" : la culture devient un élément essentiel du développement des villes.

La lecture publique a su s'affirmer au fur et à mesure du temps à travers la "logique de ville", non pas en s'appuyant seulement sur sa "logique culturelle". Elle est alors utile à la ville en servant le développement social, économique et politique de la collectivité.

Le réseau de lecture publique est le deuxième maillage territorial le plus important après celui de la poste. Or, quand Gravier en 1947 soulignait déjà les inégalités territoriales dans son livre Paris et le désert français, le géographe Quillès rappelle qu'encre aujourd'hui existe une "France périphérique" qui n'a pas accès aux mêmes services que dans les grandes villes par exemple. Dans ce cadre, le maillage territorial de la lecture publique permet de prendre appui pour répartir au mieux les services. Dans son rapport de 2018 Voyage au pays des bibliothèques, l'académicien Erik Orsenna rappelle qu'il y a en France plus de 16 500 points de lecture publique, dont 6 700 de bibliothèques. Les bibliothèques permettent alors dans certains cas de réduire les inégalités sociales en désenclavant certains territoires :

La mise en place de bibliothèques, moins présentes aujourd'hui, a aidé une partie des populations dites "rurales" à avoir plus facilement accès aux livres. Toutefois, il est à noter que selon le ministère de la culture et la direction générale à l'égalité des territoires, en 2017, 347 communes prioritaires ne disposaient pas encore de bibliothèques. Par ailleurs, malgré la mise en place en 2010 de Contrats Territoires - Lecture, usant à favoriser des projets autour du développement de la lecture publique dans les territoires comme cela a été le cas en Bretagne, certaines inégalités demeurent. En effet, en 1973 moins de 10% des citoyens fréquentaient une bibliothèque. Au début des années 2000, ils sont encore 69% à ne pas aller régulièrement en bibliothèque. Ainsi, si les bibliothèques participent à dynamiser les territoires, elles ne résolvent pas toutes les inégalités. En revanche, leur effet positif est sans doute plus clairement énoncé en ce qui concerne la réduction des fractures "culturelles, sociales, sociétales et, peut être la plus dangereuse aujourd'hui, la fracture numérique", comme le souligne Erik Orsenna. Ainsi, les bibliothèques offrent des services en plus de leur offre de collections susceptibles de renforcer le lien social de la ville.

Les bibliothèques influent également sur l'économie et la politique de la ville. En effet, à l'image de certains grands musées comme le musée Guggenheim, elles peuvent produire un "effet Bilbao": leur présence participe à l'attractivité de la ville. Ainsi, lorsque François Rittermond décide de bâtir la "très grande bibliothèque", il le fait en partie pour rendre la capitale plus attractive d'un point de vue culturelle. Dans cette situation, la BnF se fait aussi symbole politique et participe au rayonnement du pays à l'étranger d'un point de vue hégémonique. D'autres bibliothèques peuvent simplement attirer du public pour des raisons esthétiques dénuées d'enjeux politiques aussi marqués. La bibliothèque municipale à vocation régionale de Caen, récemment repensée par un architecte, en est un bon exemple.

La logique de la ville s'appuie donc sur la logique culturelle pour désenclaver certains territoires, réduire les fractures sociales et dynamiser les villes. Toutefois, l'imbrication est également vraie: la logique culturelle des bibliothèques peut s'appuyer sur la logique de la ville.

La logique culturelle des bibliothèques s'appuie également sur la logique de la ville pour s'ancrer davantage dans le tissu urbain et trouver une nouvelle légitimité. En choisissant de s'intégrer au mieux à la politique de la ville, les

bibliothèques dépassent ce stade premier au moment pour se rapprocher des habitants. Ainsi, le concept de "troisième lieu" met en avant cette fonction hybride de la bibliothèque, entre le lieu de travail et le lieu de la maison. Se construisant comme un lieu à part entière dans les bibliothèques se rapprochent des quotidien des habitants et trouvent une légitimité nouvelle pour s'ancre dans un territoire. A la bibliothèque municipale de Cazals - Salviac par exemple est intégrée une maison de service aux publics : la bibliothèque devient une extension du centre-ville. De plus en plus, les bibliothèques s'inscrivent dans leur territoire : la formation des réseaux, comme celui du Jersivaudan, se fait selon la définition d'un bassin de vie, en tenant compte des habitudes de déplacement des habitants d'un territoire donné ou en respectant une certaine culture issue d'une histoire locale.

Enfin, cette dynamique entre logique culturelle et logique de ville participe à renouveler l'offre culturelle des bibliothèques. En plus des services proposés, elles-y participent, en effet, à valoriser le patrimoine local qui peut être issu de la ville même. Ainsi, la bibliothèque municipale de Grenoble réalise la valorisation des manuscrits de Stendhal, lequel a passé une partie de son enfance dans la ville. A Nevers, la bibliothèque a aussi mis en place un journal d'un porteur sur les réseaux sociaux à partir d'archives locales. Par leurs actions de valorisation du patrimoine, les bibliothèques participent donc à la valorisation des territoires, tout en renouvelant leur offre culturelle : logique culturelle et logique de ville se nourrissent l'une et l'autre.

D'abord étrangères à une logique de ville, les bibliothèques se sont peu à peu emparées de la question de l'aménagement du territoire. Leurs effets sociaux, économiques et politiques participent alors à légitimer l'action des bibliothèques au sein des territoires. En retour, leur offre culturelle est enrichie par ces échanges avec le territoire.

On peut se demander alors si une dynamique semblable n'est pas à l'œuvre pour les musées : les écomusées depuis la fin du XX^{em} et le début du XXI^{em} siècle participent à ancrer la culture dans le territoire.